

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 NOVEMBRE 2015 à 19 H 00

Commission n° 1 « La Ville au service des Riomais » : réunie le 23.10.2015

Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » : réunie le 27.10.2015

Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » : réunie le 28.10.2015

Commission n° 4 « Attractivité du territoire » : réunie le 22.10.2015

ORDRE DU JOUR

EXPOSE DU MAIRE

CARTE INTERCOMMUNALE

- 1 – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : avis de la Commune

FINANCES – MARCHES

- 2 – Budget Principal : décision modificative n° 2
- 3 – Budget Eau : décision modificative n° 2
- 4 – Budget Assainissement : décision modificative n° 1
- 5 – Conservation du patrimoine historique de la ville : modification de l'autorisation de programme 2013-01
- 6 – Ecoles numériques : fourniture, installation et maintenance d'outils numériques dans les écoles primaires publiques de Riom : attribution des marchés
- 7 – Archives municipales - lot 13 (Electricité) : pénalités
- 8 – Serres municipales - maîtrise d'œuvre : pénalités
- 9 – Serres municipales - bilan financier définitif de l'autorisation de programme n° 2010-02
- 10 – Rue des Charmettes – travaux : avenant pour création de prix nouveaux et augmentation des montants initiaux
- 11 – Amortissement des biens immeubles productifs de revenus
- 12 – Tarifs 2016 : prestations aux familles
- 13 – Tarifs 2016 : prestations diverses
- 14 – Garantie d'emprunt au Centre hospitalier Guy Thomas de Riom
- 15 – Résiliation du marché portant sur l'établissement du dossier de modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur : transaction amiable

RESSOURCES HUMAINES

- 16 – Tableau des effectifs 2015 : transformations de postes
- 17 – Tableau des effectifs 2015 : renouvellement d'un emploi contractuel
- 18 – Contrat de prévoyance collective maintien de salaire : avenant modifiant le taux de cotisation pour 2016, pour les assistantes maternelles
- 19 – Frais de représentation du Maire : allocation d'indemnités
- 20 – Mandat spécial pour une mission en novembre 2015

URBANISME – CADRE DE VIE

- 21 – Quartier Gare - Parcelles AV n° 9, 13, 14, 17 à 21 et 23 : acquisition par la commune auprès de la SAS Crédit Agricole Centre France Foncière
- 22 – Site Gilbert Romme : convention de mise à disposition avec l'Atelier Théâtral Riomais
- 23 – 1 rue du Général de Gaulle : convention de location précaire et révocable
- 24 – Le Petit Marais : convention constitutive de servitudes avec ERDF
- 25 – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement : exercice 2014
- 26 – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement non collectif du SIARR : exercice 2014
- 27 – Vidéo-protection : convention d'utilisation des réseaux du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz pour l'installation de caméras

ENFANCE - JEUNESSE

- 28 – Cuisine centrale : demande d'éligibilité à la D.E.T.R. au titre d'un programme de « grosses réparations et d'aménagement de locaux de la cuisine centrale et des satellites de restauration scolaires »
- 29 – Ecoles numériques : équipements numériques dans les écoles primaires publiques de la Ville – rectificatif plan de financement
- 30 – UNICEF – Titre « Ville Amie des Enfants » : rectification

CULTURE

- 31 – Projets d'établissement 2015/2020 de l'école d'Arts Plastiques et l'école de Musique : information
- 32 – Partenariat avec le Conseil Régional : avenant à la convention Scène Régionale
- 33 – Partenariat avec l'association « Le Champ des Notes » : convention

ADMINISTRATION GENERALE

- 34 – Règlement du Marché et de la Halle : révision des horaires
- 35 – Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

QUESTIONS DIVERSES

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.